

FORMULE 22

(Loi sur les services à la famille, L.N.-B. 1980, c.F-2.2, art.100(1), (2), (3) et (4))

N° du dossier .....

COUR DU BANC DU ROI DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
DIVISION DE LA FAMILLE  
CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE .....

ENTRE :

Demandeur(s)

- et -

Intimé(s)

**ORDONNANCE DÉCLARATOIRE SUR LA FILIATION**

AYANT ENTENDU la preuve relative à la présente demande;

ET AYANT ENTENDU les soumissions des parties relativement à la filiation de l'enfant identifié comme suit (l'« enfant ») :

Nom de famille .....

Prénom(s) .....

Sexe ..... Date de naissance .....

Lieu de naissance .....

N° d'enregistrement de naissance .....

IL EST ORDONNÉ ET DÉCLARÉ en application de ..... de la *Loi sur les services à la famille* que le père de l'enfant est

Père : Nom de famille .....

Prénom(s) .....

*(Rayer les  
mentions  
inutiles.)*

Adresse .....

Date de naissance .....

Nationalité .....

et la mère de l'enfant est

Mère : Nom de famille .....

Prénom(s) .....

Adresse .....

Date de naissance .....

Nationalité .....

FAIT à ....., le ..... 20.....

.....  
Juge de la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick  
Division de la famille